

# RÈGLEMENT DE CONSULTATION

## RÉALISATION DU PROJET POLITIQUE DU NOUVEAU TERRITOIRE (PROJET DE TERRITOIRE) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS



**Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**  
**Antenne de Bavincourt l'Arbret**  
**5 route nationale**  
**62158 BAVINCOURT L'ARBRET**  
**Tél.: 03.21.22.64.13 – Fax: 03.21.58.04.08**

*Référence de la consultation: 2018-5*

*Personne à contacter:*  
*Aurélien LEFEBVRE, 03.21.22.64.13, [aurelien.lefebvre@campagnesartois.fr](mailto:aurelien.lefebvre@campagnesartois.fr)*

## **1. OBJET DU MARCHÉ**

---

Le présent marché a pour objectifs la réalisation du projet politique du territoire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois : le projet de territoire.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Le présent marché est à lot unique.

## **2. MODALITÉS DE CANDIDATURE**

---

### **CONDUITE ET SUIVI DE LA MISSION**

La réalisation des études sera conduite par le prestataire en étroite relation avec les services de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Un chef de projet sera nommé, au sein de l'entreprise pour suivre les documents. Il constituera un binôme avec les techniciens de l'EPCI ainsi que le Président.

Elle se fera en trois grandes phases :

- Analyse des enjeux,
- Élaboration du projet politique, « document visionnaire » du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- Déclinaison du projet politique et mise en forme du projet politique.

### **DÉLAIS ET CALENDRIER DE L'ÉTUDE**

Le délai global d'exécution est fixé à 6 mois à compter de sa notification. La maîtrise d'ouvrage insiste sur la nécessité pour le bureau d'études de respecter les délais.

Le démarrage de la mission est fixé au 15 Avril 2018.

Un premier rendu définissant les grandes orientations aura lieu en Mai/Juin 2018, afin de les intégrer au PADD des chacun des trois PLUi.

### **REMISE DES OFFRES**

Les équipes candidates devront remettre à la Communauté de Communes une proposition de mission contenant :

#### **Un dossier administratif :**

- ATTRI1 : Acte d'engagement et ses annexes datés et signés valant acceptation,
- Un planning prévisionnel détaillé de l'étude,
- Une note méthodologique détaillée,
- Une solution proposée de concertation motivée, chiffrée,



- Le présent règlement de consultation daté et signé, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable fait seul foi,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) daté et signé, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable fait seul foi,
- Déclaration de candidature, datée et signée, (DC1),
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, datée et signée, (DC2),
- Déclaration de sous-traitance datée et signée, le cas échéant,

L'exemplaire original de chacun de ces documents conservés dans les archives de l'administration fait seul foi.

Les pièces générales et les formulaires DC peuvent être obtenus sur le site du Ministère des finances : <http://www.minefi.gouv.fr> à la rubrique marchés publics.

### **Un dossier technique :**

**Le dossier technique devra comporter un maximum de 40 pages reproductibles en format A4 et une synthèse de deux feuilles recto-verso.**

L'offre du prestataire devra notamment comprendre :

- une présentation de l'équipe projet (détaillant précisément les intervenants, leurs compétences et leurs interventions par phase),
- une présentation argumentée de la mission intégrant une note méthodologique présentant la proposition globale de l'équipe, sa méthode de travail, ses éventuelles réactions à la lecture du cahier des charges tant pour la partie technique que pour la partie animation (40 pages maximum),
- une présentation financière détaillée précisant :
  - o le coût de chacune des phases de la mission,
  - o le temps passé et le coût horaire ou journalier des différents intervenants,
  - o le coût unitaire des éventuelles options proposées, accompagné d'un argumentaire,
- un calendrier prévisionnel de réalisation de l'étude,
- la composition exacte de l'équipe proposée, le chef de projet et ses membres, les références et quelques lignes sur les CV de chacun,
- la présentation de 3 références similaires (territoire rural).

## **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des propositions réalisées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Rang	Critère de jugement des offres	Pourcentage
1	Valeur du mémoire technique et références du candidat: compétences et composition de l’équipe, référence de l’équipe, méthode et modes de participation et de co-construction des Elus, respect des délais.	25%
2	Auditions (sur les mêmes critères que la valeur du mémoire technique)	20%
3	Prix	55%

## JUGEMENT DE LA QUALITÉ DU MÉMOIRE TECHNIQUE

### VALEUR TECHNIQUE ÉVALUÉE SUR LA BASE DES ÉLÉMENTS SUIVANTS FOURNIS PAR LE MÉMOIRE TECHNIQUE (45% avec la phase d’auditions) :

1) Compétences du prestataire et aptitudes à conduire la mission

- Références détaillées du candidat sur des missions analogues (présentation de l’entreprise, objet et date des missions réalisées, coordonnées détaillées des maîtres d’ouvrage)
- Composition détaillée de l’équipe technique (moyens humains et techniques mis à disposition pour réaliser les prestations, CV et références du chef de projet et des chargés d’études)

2) La méthodologie et les dispositions retenues par le candidat pour assurer les prestations reprises dans le marché :

- Note méthodologique présentant la proposition globale de l’équipe, la méthode de travail retenue et les éventuelles remarques par rapport au cahier des charges, notamment sur les sujets suivants :
  - o Données à mobiliser
  - o Méthode de recueil des données
  - o Identification des personnes ressources à contacter
  - o Méthode de concertation (Élus et population)
  - o Proposition d’un planning cohérent

- Échéancier de réalisation méthodologique, (planning des différentes réunions à programmer dans la cadre du suivi de l'étude, nombre de jours/homme par tranche et par type d'intervenant notamment...).
- Méthode de concertation et de co-construction de la démarche avec les Elus du territoire.

L'ensemble des éléments devront être présentés lors de la phase d'auditions qui se déroulera la semaine du 2 Avril 2018. Pour cette phase d'auditions, il sera demandé au candidat de préparer une Présentation Assistée par Ordinateur et de l'imprimer en 12 exemplaires.

### **JUGEMENT DU PRIX (55%)**

Le candidat présentera un détail de prix détaillé avec chaque tâche et mission demandées.

### **DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

La date limite de dépôt de la proposition auprès la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, antenne de Bavincourt, est fixée au Lundi 26 Mars 2018 à 12h00.

La proposition devra être adressée sous pli cacheté avec lettre recommandé accusé de réception ou déposée à **l'antenne de Bavincourt l'Arbret de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois** contre récépissé de dépôt aux heures et dates d'ouvertures de l'antenne, portant la mention :

«Ne pas Ouvrir  
Réalisation du Projet Politique du Nouveau Territoire»

Les plis devront être adressés à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois  
Antenne de Bavincourt l'Arbret  
5 route nationale  
62158 BAVINCOURT L'ARBRET

### **RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION**

Pour obtenir les dossiers de consultation, les candidats peuvent en faire la demande par mail à : [aurelien.lefebvre@campagnesartois.fr](mailto:aurelien.lefebvre@campagnesartois.fr) ou [alexia.dufour@campagnesartois.fr](mailto:alexia.dufour@campagnesartois.fr)

### **MODIFICATION DU DÉTAIL DE LA CONSULTATION**

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'apporter des modifications mineures au dossier de consultation.

Elles devront être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'une information à tous les candidats ayant retiré un dossier.

## **DOCUMENTS DISPONIBLES EN COMPLÉMENT DU CAHIER DES CHARGES**

- Aucun.

## **RECOURS**

### **Les recours au présent marché devront être adressés à :**

M. Président du Tribunal Administratif de Lille  
143, rue Jacquemars Gielée  
BP 2039  
59014 Lille Cedex

## **MODALITÉS D'OBTENTION DES DOSSIERS ET TRANSMISSION DES OFFRES**

Quelle que soit la forme choisie pour l'envoi, c'est au candidat de s'assurer que sa demande de dossier et/ou son pli a bien été réceptionné.

L'intercommunalité ne pourra en aucun cas être tenue responsable si certaines demandes n'ont pas été réceptionnées ou si certains plis, bien qu'ayant été envoyés à temps, arrivent après la date limite de réception des offres.

Toute offre parvenant après la date limite de réception ne pourra être prise en compte.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Le retrait ou la consultation du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres, **une demande écrite**.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les candidats peuvent transmettre leur demande écrite :

- par courriel, aux E-mail suivants :

[alexia.dufour@campagnesartois.fr](mailto:alexia.dufour@campagnesartois.fr) ou [aurelien.lefevre@campagnesartois.fr](mailto:aurelien.lefevre@campagnesartois.fr)

